

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

Préliminaire — **Les principes fondamentaux** 7

Chapitre I — **Les institutions de l'environnement** 13

I. Les structures politiques et administratives, 13 ; 1. Au niveau central, 14 ; 2. Au niveau local, 16. — II. Les associations protectrices de l'environnement, 18 ; 1. La diversité des missions, 20 ; 2. Les associations agréées, 23. — III. Les organisations internationales, 24 ; 1. L'ONU et ses institutions spécialisées, 24 ; 2. Les institutions européennes, 26.

Chapitre II — **Le droit de la protection de la nature** 29

I. La protection des espèces animales, 30 ; 1. Les systèmes protecteurs, 31 ; 2. Le droit de la chasse, 33 ; 3. Le droit de la pêche, 39. — II. La protection des espaces naturels convoités, 44 ; 1. La protection de la forêt, 44 ; 2. La protection de la montagne, 48 ; 3. La protection du littoral, 51. — III. La protection des espaces naturels, rares et fragiles, 57 ; 1. Les sites et monuments naturels, 57 ; 2. Les parcs nationaux, 59 ; 3. Les parcs naturels régionaux, 62 ; 4. Les réserves naturelles, 63 ; 5. Les zones humides, 65.

Chapitre III — **La protection de l'environnement culturel, rural et urbain** 67

I. Le patrimoine culturel, 67 ; 1. Les monuments historiques, 68 ; 2. La protection des abords, 71 ; 3. La protection du patrimoine mineur, 72. — II. L'environnement rural, 74 ; 1. La planification de l'espace rural, 74 ; 2. La réglementation des activités agricoles, 76. — III. L'environnement urbain, 82 ; 1. Environnement et planification du sol, 82 ; 2. Environnement et urbanisme opérationnel, 85 ; 3. Environnement et permis de construire, 87.

Chapitre IV — **Le droit des pollutions et nuisances** 91

I. Le droit des installations classées, 91 ; 1. Les diverses catégories d'installations classées, 92 ; 2. Le contrôle, 94 ; 3. Les sanctions et les recours contentieux, 97 ; 4. Les centrales nucléaires, 98. — II. La protection des eaux, 103 ; 1. La gestion et la protection globale des ressources en eau, 104 ; 2. Le contrôle des utilisations individuelles, 107. — III. La

pollution atmosphérique, 110 ; 1. Réglementation au niveau national, 110 ; 2. Réglementation au niveau local, 112 ; 3. Le contrôle des combustibles et des installations, 112 ; 4. La répression et la réparation, 113. — IV. « Le droit contre le bruit », 114 ; 1. Diversité des normes antibruit, 115 ; 2. La protection autour des grands itinéraires routiers et des aérodromes, 116. — V. L'élimination des déchets, 118.

Conclusion 121

Bibliographie 123